

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme PRUNIER Véronique  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Brienne-le-Ch., le 4/01/2018



Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme CHRÉTIEN Martine  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Brienne-le-Ch., le 4/01/2018



Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme PIOT Clotilde  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Brienne-le-Ch., le 4/01/2018



Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme ROSIOLEK Karine  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Brienne-le-Ch., le 4/01/2018



Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme RUTSCH Godela  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Brienne-le-Ch., le 4/01/2018



Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mr. VALDIN David  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Brienne-le-Ch., le 4/01/2018



Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme TOURNOIS Sylvie  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Brienne-le-Ch., le 4/01/2018



Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme CHERAFA Malika  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Brienne-le-Ch., le 4/01/2018



Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,